

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

ARRÊTÉ

Réglementant le Transport et la Manipulation des Chaux et Ciments.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le rapport de M. le Directeur du Bureau municipal d'Hygiène, en date du 17 octobre 1911 ;

Considérant que le transport et la manipulation des chaux et ciments occasionnent le long des voies publiques, ainsi que sur les emplacements où ces matériaux sont entreposés, des dégagements abondants de poussières, préjudiciables à la propreté des rues et à la santé publique ;

Considérant, d'autre part, que lesdits entrepôts situés sur les bas-ports du quai de la Guillotière se trouvent dans le voisinage immédiat du marché découvert qui se tient quotidiennement sur ce quai ; que, de ce fait, les poussières disséminées par le vent se répandent sur les denrées et aliments exposés en vente, pouvant ainsi les rendre nuisibles à la consommation ;

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la propreté des rues et de la santé publique, de prescrire des mesures susceptibles de parer à ces inconvénients ;

Arrête :

Article premier. — Les locaux servant à entreposer les chaux et ciments devront être balayés aussi fréquemment que le besoin s'en fera sentir et tenus constamment en état parfait de propreté.

Art. 2. — Le triage et la mise en tas des sacs vides devront

être opérés sur un emplacement de surface lisse pouvant être balayé quotidiennement, un platelage en bois, une aire cimentée, ou toute autre disposition permettant un nettoyage facile des poussières résiduelles.

Art. 3. — Les voitures servant au transport des chaux et ciments devront être débarrassées soigneusement des poussières les recouvrant et tenues en état constant de propreté.

Art. 4. — Les sacs chargés sur ces voitures devront être empilés soigneusement, de façon à ne pas déverser leur contenu, et les voitures recouvertes de bâches protégeant la partie supérieure du chargement et retombant complètement sur les côtés du véhicule.

Art. 5. — MM. les Commissaires de police et tous agents de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans toute l'étendue de la ville de Lyon, et notamment aux abords du quai de la Guillotière.

Lyon, le 21 novembre 1911.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

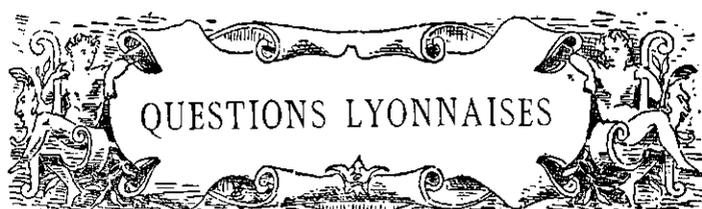
Vu pour exécution immédiate :

Lyon, le 24 novembre 1911.

Pour le Préfet du Rhône et par délégation :

Le Secrétaire général pour la police,

LAMY-BOISROZIER.



LE VIEUX LYCÉE

Le Syndicat d'Initiative de Lyon a eu l'ingénieuse pensée de mettre au concours la question de l'utilisation éventuelle des bâtiments ou de l'emplacement du vieux Lycée, ce dernier devant disparaître, au moins en partie, dès la prochaine mise en service des nouvelles constructions qui s'achèvent à l'entrée du Parc de la Tête-d'Or.

Il serait à souhaiter que des manifestations semblables aient lieu chaque fois que se posent des problèmes intéressant l'avenir de la ville, nos édiles ne pouvant se rendre compte de l'opinion publique, au point de vue des améliorations à réaliser dans les différents quartiers et des embellissements à produire, que si on laisse éclore librement les conceptions particulières de nos compatriotes.

D'ailleurs, ce serait un bon moyen à employer pour faire disparaître le *je m'en fichisme* qui s'empare petit à petit

des cerveaux les mieux inspirés, rien n'étant plus décevant, pour les bien intentionnés, que de se rendre compte irrévocablement, quand on constate les errements du fonctionnarisme irresponsable, de l'inutilité de chercher à bien faire par soi-même, c'est-à-dire de l'impossibilité d'apporter une collaboration personnelle au progrès matériel et moral de notre pays.

Cela ne veut pas dire qu'il faudrait recourir fréquemment à un referendum, tout ce qui regarde les programmes techniques à réaliser demandant l'intervention de gens compétents et bien avisés, d'autant plus que des considérations scientifiques et artistiques doivent souvent entrer en jeu, mais, d'une multitude de propositions sensées et plus ou moins originales peut surgir parfois la solution type rêvée, répondant au maximum de desiderata.

Quoi qu'il en soit, les Lyonnais amateurs de combinaisons nouvelles ont eu ainsi l'occasion, ces temps derniers, de tendre leur esprit en vue de la recherche d'un projet idéal pouvant rallier tous les suffrages, et je ne doute pas que de ce tournoi pacifique ne sorte une idée heureuse, susceptible d'être mise en pratique.

Mais je suppose, peut-être à tort, que la plupart des candidats au prix offert par le Syndicat d'Initiative auront négligé de donner à leurs études toute l'ampleur désirable, c'est-à-dire que beaucoup d'entre eux se seront bornés à dire, par exemple : « Je mettrai tel ou tel édifice d'utilité publique

ou d'agrément à la place de l'ancien Lycée », ou « j'adopterais telle ou telle combinaison de voies publiques et de squares », sans se rendre compte si cela pourrait cadrer avec le reste du quartier ou si l'effet à produire ne serait pas annihilé, dans le cas où les transformations se limiteraient par trop, du fait de l'insuffisance de développement des combinaisons prévues.

En ce qui me concerne, et me basant sur les raisons motivées qui précèdent, mon impression bien nette est que l'on aboutirait à un *fiasco* si, en voulant édifier un palais, un hôtel des postes ou un bâtiment quelconque sur ledit emplacement, voire même si l'on se décidait simplement à y installer une vaste place avec jardin, on ne transformait pas en même temps les abords des nouvelles créations en faisant disparaître dans le quartier certaines parties privées d'air et de lumière.

De plus, il faudrait, me semble-t-il, assurer la facilité des communications entre lesdits abords et la rive gauche du Rhône, ainsi qu'avec les autres artères principales du centre de notre cité.

Donc, en premier lieu, nous préconisons : 1° le remplacement, en un point à fixer, de la passerelle du Collège, par un large pont doublant les deux voisins ; 2° le prolongement de la rue du Garet jusqu'à la place Tolozan, ce qui dégagerait le Grand-Théâtre, et 3° les rectifications et prolongements des rues Bât-d'Argent, de l'Arbre-Sec et Pizay.

Ceci posé, l'on pourrait discuter à loisir l'utilisation de la surface disponible (car nous admettons que, sauf peut-être la chapelle, tout devrait disparaître de ces vieilles masures où tant de jeunes Lyonnais ont probablement récolté la tuberculose) et l'on voit, par les observations qui précèdent, que cette façon de déterminer le problème éclaire peut-être davantage le champ des conceptions possible, puisque tel service public, que l'on n'aurait pu songer à placer dans un quartier isolé, mal desservi et mal entouré, pourrait alors être avantageusement établi, dans des constructions *ad hoc*, accessibles de tous côtés, au sein d'une des plus belles parties de la ville.

Nous n'avons pas l'intention de prendre part au concours, lequel, du reste, est probablement clos à l'heure actuelle, mais nous signalerons cependant que, si, par exemple (et ceci étant dit pour faire observer qu'il y aurait des dispositions complémentaires à étudier et à prendre d'une manière différente, selon l'idée adoptée), on prévoyait un vaste hôtel des Postes et Télégraphes, il serait possible, nous semble-t-il, de le construire du côté de la rue Bât-d'Argent, sur la moitié de l'emplacement actuel du Lycée.

Dans ce cas, le nouveau pont pourrait être placé un peu plus en amont, en face de la chapelle, qui disparaîtrait alors pour être reconstruite, s'il y avait lieu, dans le même quartier, et il serait au mieux que l'on puisse ainsi créer une large artère en prolongement de ce pont et allant jusqu'au quai de la Pêcherie, en faisant disparaître l'ancienne rue Longue et en permettant, *ipso facto*, l'assainissement de l'agglomération Saint-Côme-rue Lanterne.

Quant à la superficie qui deviendrait libre au sud de l'hôtel des postes, contre la nouvelle voie transversale, on la transformerait en square.

Bien entendu, le pont nouveau ne serait dévié en amont que sur la rive droite ; il aboutirait toujours, sur la rive gauche, en face la rue Bugaud. On aurait, de la sorte, une belle voie de communication directe entre la gare des Brotteaux, le service central des Postes et les quais de la Saône.

Nous ne prétendons pas avoir rappelé ci-dessus des principes impeccables, mais nous avons pensé que peut-être les remarques qui précèdent pourront être reprises par les amis passionnés de notre ville, en vue d'exposer, plus clairement sans doute que nous ne pouvons le faire, les desiderata du vieux

SINER.

BANQUET DE L'UNION ARCHITECTURALE

Les salons du Café de l'Opéra présentaient, le samedi 2 décembre, une juvénile animation : l'Union Architecturale y recevait, pour son banquet annuel, ses invités et ses membres actifs. Un fort joli menu, composé par M. L. Desvignes, marquait la place de chacun. Le très aimable et sympathique président, M. E. Flahaut, avait à ses côtés M. L. Rogniat, président de la Société Académique d'Architecture ; M. Martinon, vice-président du Syndicat des Architectes ; M. Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; MM. Paul Porte, Pehu, Duclos, Mallet, Desvignes, Chanaux, Picard, Barriquand, Claverolat, Bonnetain, Paume, Heinkelmann, Gorgin, Tallandier, Préaut, Tarnaud, Bernard, Combet, etc., etc.

L'entrain et la cordialité des conversations s'interrompirent momentanément quand furent portés les toasts suivants :

M. FLAHAUT, PRÉSIDENT DE L'UNION ARCHITECTURALE.

Messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier MM. les Présidents et Vice-Présidents des autres Sociétés d'avoir bien voulu accepter notre invitation. Leur présence parmi nous est un honneur et un encouragement, un encouragement en ce sens qu'ils sont les maîtres incontestés de notre profession, et un honneur parce qu'ils veulent bien rehausser de leur présence notre modeste fête annuelle.

Je remercie donc M. Rogniat, président de la Société Académique d'Architecture, un des fondateurs de notre Société ; il m'est particulièrement agréable de le voir parmi nous ce soir, car je n'oublie pas qu'il fut mon premier patron, et je souhaite à beaucoup de nos jeunes confrères d'avoir un tel maître au début de leur carrière.

Je remercie également M. Martinon, vice-président du Syndicat des Architectes, un ancien de l'Union, et M. Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs. Leur présence est l'indice certain de la bonne entente entre nos Sociétés.

Je n'aurai garde d'oublier M. Théodore, directeur de « la Construction Lyonnaise », un ami dévoué des architectes.

A vous, mes chers Camarades de l'Union, j'adresse mes vœux les plus ardents de réussite, nombreux travaux, faciles règlements et beaucoup moins de grèves. Je ne dirai rien de notre sortie d'été, son succès a été habituel, ce qui est très encourageant pour les organisateurs. J'enregistrerai cependant dans l'année la visite très intéressante de l'Hôpital Debrousse, sous la conduite de son très obligeant architecte, M. Blachier, un rapport détaillé en paraîtra dans nos prochaines « Annales ».

J'adresse la bienvenue à M. Tarnaud, notre nouveau sociétaire ; en venant grossir nos rangs, il trouvera parmi nous d'excellents camarades et, de son côté, il nous apportera l'appui de sa bonne volonté et de son talent.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres du Bureau sortant ; leur zèle, leur bonne volonté me furent un puissant appui ; une mention toute spéciale à Desvignes, notre nouveau président, et à Gorgin, qui fut à la peine et pas à l'honneur, surtout pour la sortie d'été.

Messieurs, en quittant la présidence de l'Union, je vous remercie bien sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée. Souvenons-nous toujours que l'Union Architecturale a pour but de réunir des amis, de faire naître et de développer en eux l'esprit de conciliation et de courtoisie indispensable aux bonnes relations futures. C'est l'énoncé du premier article de nos statuts ; soyons toujours camarades avant tout ; cette bonne amitié nous sera très précieuse plus tard.

Messieurs, je lève mon verre à la prospérité de la Société, aux Présidents des autres Sociétés nos invités, enfin à vous tous, mes amis, et à nos sentiments de parfaite union.

M. L. ROGNIAT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE.

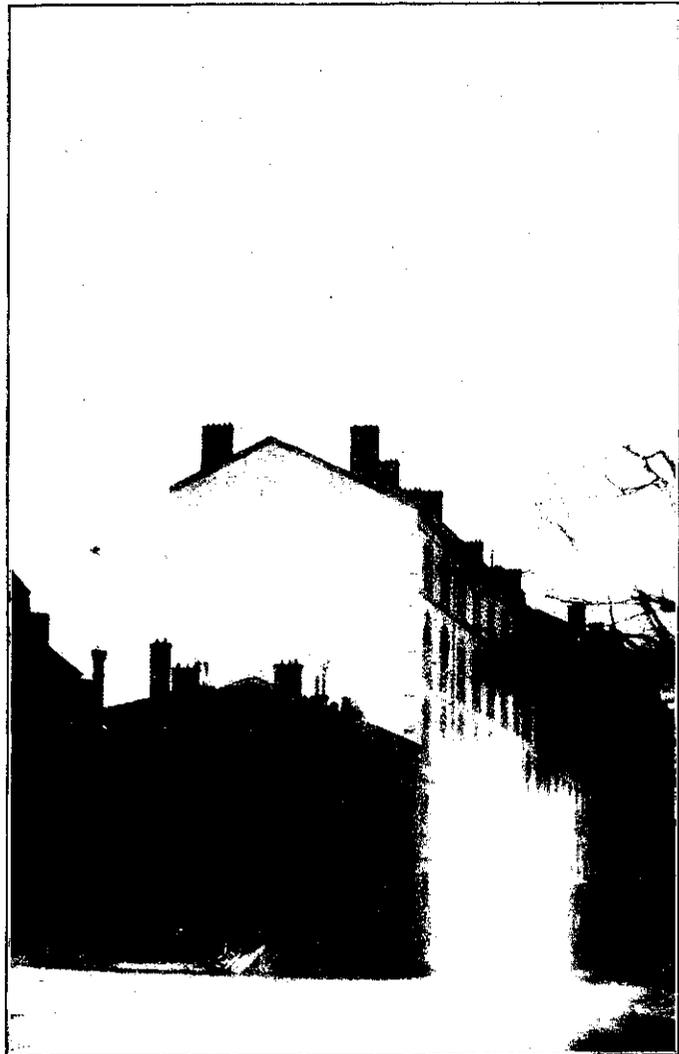
M. le Président vient de me dire qu'il est plus agréable de s'asseoir que de se lever ; bien que partageant son avis, je dois reconnaître qu'il m'est bien difficile de ne rien dire, d'autant plus qu'en m'adressant à vous je dois faire deux parts : je dois prendre la parole comme président de la Société Académique d'Architecture et comme fondateur de l'Union Architecturale.

Je dois avouer qu'en jetant les yeux autour de moi, je suis presque désappointé : de mon temps, l'Union Architecturale était composée de blancs-bees ; elle était considérée comme la pépinière où se recruterait les vieilles barbes qui traînent fleurir à la Société Académique. Je me garderai bien de dire que la jeunesse a disparu de vos rangs ; on la retrouve avec toutes ses énergies, ses légitimes ambitions et ses belles ardeurs ; mais

l'entrevois aussi des tempes grisonnantes, et même quelques crânes ornés d'une chevelure aujourd'hui clairsemée.

En vous félicitant de l'attachement de vos anciens et de savoir les conserver parmi vous, vous me permettrez de vous conseiller de rajeunir vos cadres ; c'est à vous qu'il appartient de renouveler l'élément architectural, de grouper les jeunes, de les encourager et de les aider à leur entrée dans la carrière.

C'est pour moi un plaisir de me trouver au milieu de vous, d'y revivre mes souvenirs d'autrefois ; je conserve à votre Société le plus entier attachement, et, en buvant à la prospérité grandis-



Immeuble quai Jayr avant surélévation.

sante de l'Union, je bois à vos succès futurs et à votre entrée à tous dans la Société Académique d'Architecture.

M. MARTINON, VICE-PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ARCHITECTES.

M. Martinon se défend, n'ayant aucun penchant pour l'art oratoire, de prononcer un discours qu'il n'a point préparé. Il tient cependant à remercier ses hôtes, en son nom et au nom du Syndicat des Architectes qu'il représente, et il lève cordialement son verre à la prospérité de l'Union et à la santé de son Président.

M. PANSU, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS.

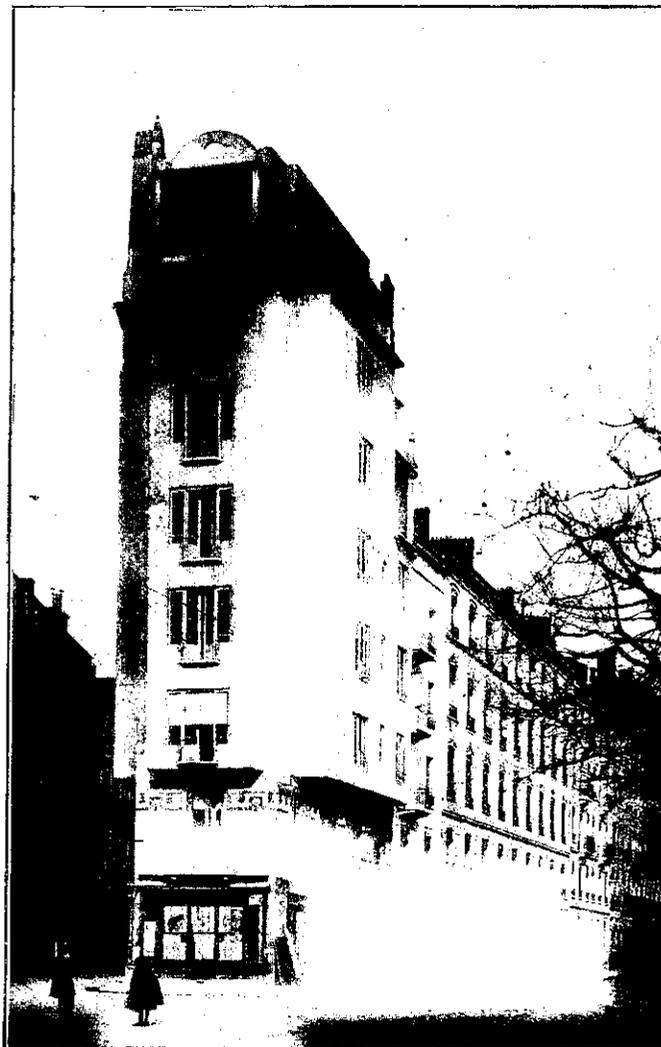
Messieurs, les bonnes traditions continuent par l'échange de mutuelles courtoisies qui indiquent de part et d'autre les sentiments qui nous animent. C'est avec beaucoup de plaisir que je me trouve au milieu d'annis.

M. Flahaut, votre dévoué président, que je connais particulièrement, puisqu'il était le conseiller de mon fils dans le cabinet de M. Chomel ; je l'ai vu à l'œuvre, et son dévouement à la cause de votre Association est sans limite. Votre ancien président, M. Péhu, n'a pas davantage ménagé ses efforts pour le bien de votre organisation. J'aperçois dans l'assistance un grand nombre

de figures que des relations fréquentes me permettent de connaître et de serrer la main en maintes circonstances.

C'est donc en pays de connaissance que je me trouve et c'est pour cela que je vous remercie, Messieurs, de m'avoir gracieusement convié à votre banquet.

Vous fêtez aujourd'hui un anniversaire de votre fondation, et c'est pour mieux vous connaître et vous aider que vous vous réunissez chaque année. Toutes interruptions de bonne camaraderie cessent en ce jour, vous vous serrez cordialement les deux mains et c'est pour cela que la franche gaieté préside en ce moment.



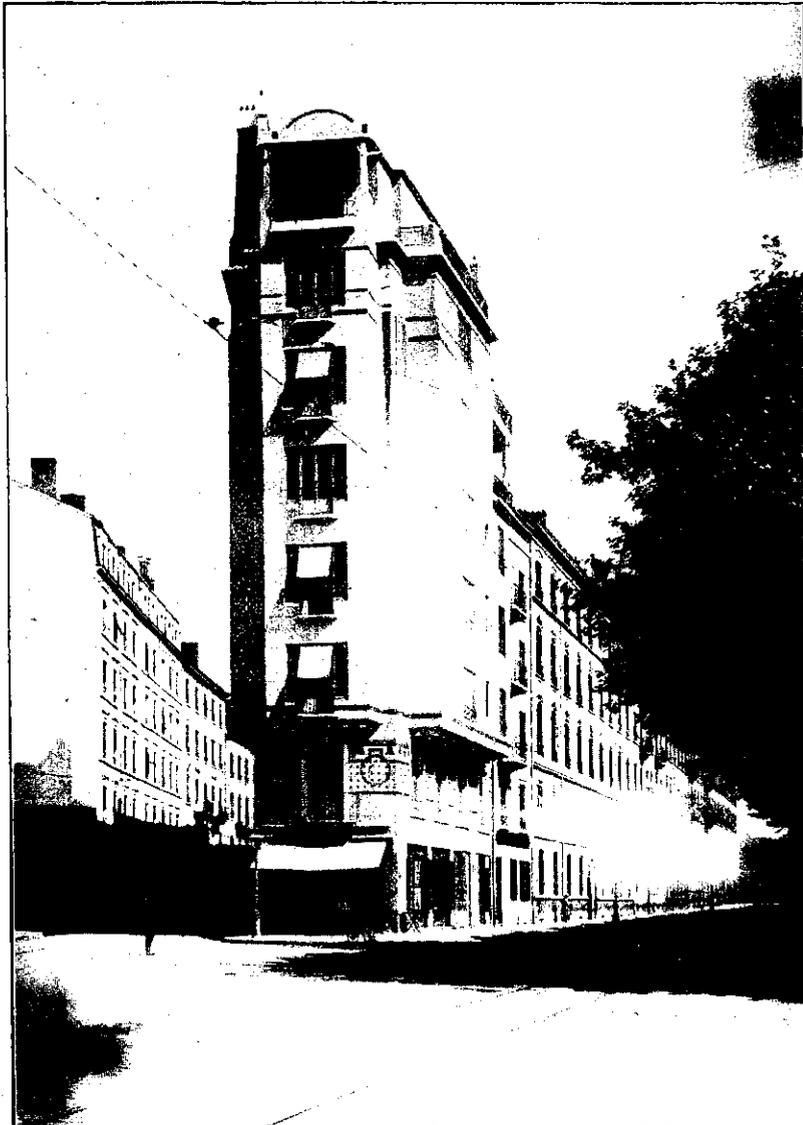
Surélévation en ciment armé après décoffrage.

Les maîtres qui sont venus vous apporter leur encouragement, en la personne de M. le Président de la Société Académique d'Architecture et de M. le Vice-Président du Syndicat des Architectes du Rhône - M. Rogniat et M. Martinon - sont pour vous une preuve de leurs meilleurs sentiments à l'égard de votre Société.

Je profite de ce que je me trouve au milieu de vous pour vous entretenir d'une des grandes préoccupations de notre Chambre syndicale : je veux parler de la série de prix unique, à laquelle votre collaboration n'est pas étrangère, puisque quelques-uns d'entre vous font partie des Commissions instituées à cet effet.

Cette série, faite d'un commun accord, par l'entreprise qui a toutes qualités pour établir le prix de la marchandise qu'elle vend, en tenant compte de la matière première, de la main-d'œuvre, des frais généraux et du bénéfice qu'elle, désire pour rétribuer le chef d'une entreprise, a terminé son travail. Dans quelques jours, Messieurs, vous allez être appelés à le juger. Votre rôle consiste surtout à apporter votre part de réflexion, pour vérifier si les bases de nos opérations sont vraies, à seule fin de sauvegarder les intérêts des propriétaires, vos clients, tout en tenant compte que l'entrepreneur doit vivre de son métier, en exécutant vos ordres « suivant toutes les règles de l'art ». Le rôle du géomètre me semble aussi tout indiqué, il a certainement été trop méconnu dans l'établissement des précédentes séries ; c'est lui qui peut apporter, dans la rédaction du mode de métré, les renseignements les plus utiles pour éviter les contradictions

dans les définitions ; c'est lui qui doit demander à la clarté des nombreux articles obligés la possibilité d'interprétation juste et facile à saisir ; il connaît toutes les déficiences existantes, nombreuses sont celles qui ont déjà fait l'objet de notre attention, sur leurs réclamations expliquées en temps utile. Avec toutes ces bonnes volontés, nous produirons une œuvre digne de plaire à nous tous, et aussi à notre Municipalité lyonnaise.



Façades après achèvement.

qui a bien voulu nous encourager dans une tentative que nous osons croire réussir. Nous pourrions nous déclarer satisfaits lorsque, débarrassés du souci des quatre ou cinq séries que chacun interprète à sa façon, ce qui motive parfois des contradictions, qui vont trop souvent à la procédure. Qu'importe les prix d'une série, si la base initiale est exacte, entre les différentes natures d'ouvrages. C'est la définition et la classification raisonnées des articles qui doivent faire la supériorité d'une série de prix. Les prix d'une série unique doivent avoir assez d'élasticité pour être appliqués comme base dans toutes circonstances, depuis l'unité jusqu'à la multiplication du nombre de chaque objet ; le rabais suivant les circonstances, étant toujours là pour que les travaux ne soient payés qu'à leur valeur réelle.

Aussi permettez-moi, Messieurs, de compter sur l'appui de votre organisation, pour que cette nouvelle série soit l'objet, de votre part, du meilleur accueil ; nous y avons tous un intérêt direct, nous saurons le comprendre en faisant aboutir ce projet, qui sera l'œuvre d'une entente réciproque ; il confirmera une fois de plus les liens qui unissent l'architecture à l'entreprise du bâtiment et sera le prélude d'autres manifestations cordiales, qui deviendront de plus en plus nécessaires pour la défense des intérêts généraux de la bâtisse.

Messieurs, encore une fois merci de votre invitation et, en levant mon verre à M. Flahaut, votre sympathique Président, et à vous tous, mes Amis, je bois à la prospérité toujours grandissante de l'Union Architecturale.

M. O. THÉODORE, ADMINISTRATEUR DE la Construction Lyonnaise.

Les peuples heureux, dit-on, n'ont point d'histoire.

L'Union Architecturale est heureuse, sans doute, je présume qu'elle non plus n'a point d'histoire, ou tout au moins elle ne l'écrit pas, puisque ses « Annales », faute de matériaux probablement, n'ont point paru ces dernières années.

En tout cas, elle a, ce qui vaut mieux, des traditions, et, en la personne de son très sympathique président, un vigilant gardien de ces traditions.

C'est, en effet, en s'appuyant sur une aimable coutume, qu'en termes très délicats et dont je ne saurais trop apprécier la cordialité, M. Flahaut m'adressait en votre nom une invitation pour ce soir. Je me serais bien gardé de ne pas répondre par une acceptation quand il était fait appel à la collaboration — assez vague, cependant — que j'apporte si volontiers aux architectes lyonnais. J'aimerais à mériter la qualification de « porte-parole des architectes » qui m'y était donnée ; mon rôle est plus modeste : j'enregistre vos paroles comme un simple disque phonographique, et je voudrais faire connaître vos œuvres. J'ai beau, de mon côté, faire appel à votre collaboration ; trop peu d'entre vous nous communiquent de ces plans ingénieux, de ces élégantes silhouettes de villas, de ces majestueux profils de maisons de rapport, de ces coquets projets de monuments, comme vous rêvez tous — puisque vous êtes encore à l'âge des rêves — d'en léguer à la postérité.

Notre plus vif désir est de vous y aider, et nous vous sollicitons encore ici pour que vous nous facilitiez la publication de vos projets ; n'y manquez pas ; nous voudrions ainsi contribuer aux succès personnels que je vous souhaite et qui rejailliront sur l'Union Architecturale et lui assureront une prospérité toujours plus grande, un éclat toujours plus vibrant, une renommée plus éclatante que viendra consacrer dans l'avenir votre entrée à la Société Académique. C'est à la réalisation de ces vœux que je lève mon verre en portant la santé de votre Président et de votre nouveau Bureau ; à vous tous, Messieurs, bien cordialement !

La fête n'aurait pas été complète sans la tombola, dont les lots, offerts par des membres honoraires et par la Société elle-même, laissent aux assistants un souvenir tangible de cette cordiale réunion.

Et, pour finir, un agréable concert permit d'entendre, outre des artistes de choix, la voix chaude de M. Martinon, le talentueux M. Péhu, le vibrant organe de M. Gorgin et les superbes accents de M. Barriquand.

UNE MAISON DE RAPPORT EN BÉTON ARMÉ

Dans notre numéro du 16 septembre 1910, nous avons parlé d'un immeuble de rapport en construction entièrement en béton armé, architectes MM. Cateland.

Aujourd'hui, les photographies ci-contre complètent les renseignements fournis précédemment. De plus, elles éclaircissent d'une façon suffisante le sujet déjà présenté au lecteur. Ici, une petite maison à un seul étage que les maisons du quai Jaÿr écrasaient de leur imposante masse ; là, un immeuble moderne de 7 étages dominant par la hardiesse de sa construction en encorbellements tout le carrefour.

On a utilisé là, d'une façon très judicieuse, les nouveaux règlements de voirie. En effet, avec des encorbellements habilement combinés, la surface de la maison a été augmentée de 20 mètres environ sur 85 qu'elle a à sa base. Les murs, réduits d'épaisseur et munis d'une paroi isolante à l'intérieur, augmentent encore la surface habitable en y ajoutant du confort. Tel est l'avantage présenté par le béton armé.

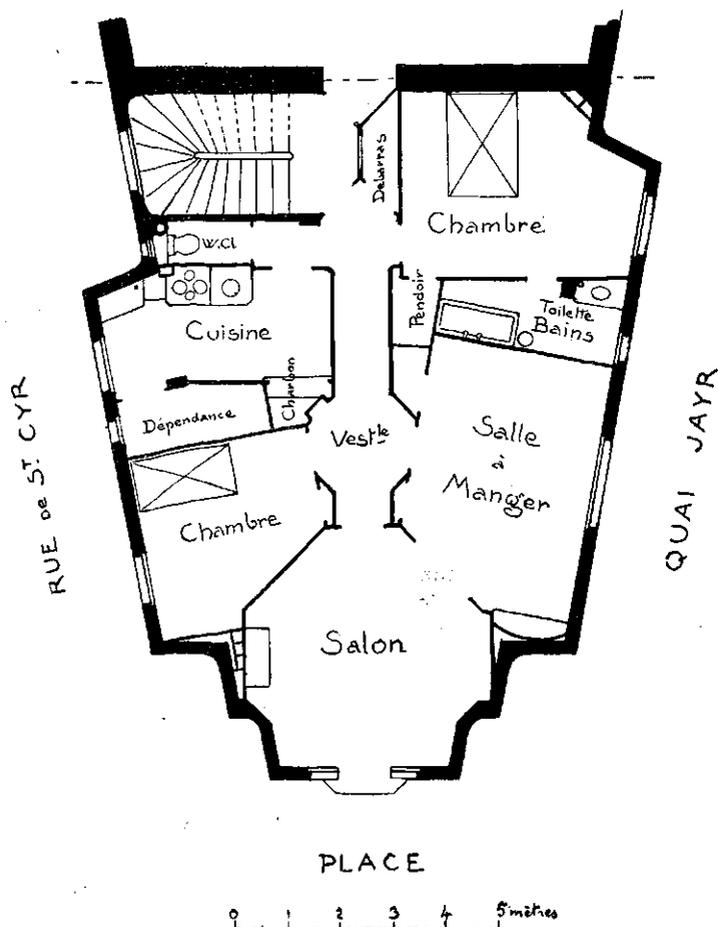
Il n'est pas le seul. Insonorité, incombustibilité, parfait isolement de l'extérieur, autant de conditions de bien-être et de sécurité pour le locataire.

La situation particulière de cette maison à l'angle d'une rue, d'un quai et d'une place, les encorbellements sur chacune des façades, ont donné naissance à un plan d'appartement fort original, qui joint à l'heureuse disposition de ses pièces l'agrément d'une vue très variée.

L'appartement du 7^e étage, notamment, avec sa loggia au-

devant du salon, ses terrasses sur le quai et la rue, ses jardinières de fleurs, est un petit Eden à faire rêver plus d'un artiste.

Les appartements, qui sont pourvus de tout le confort moderne, y compris le chauffage central par chaudière jointe au fourneau de cuisine, se composent d'une cuisine avec dépendance, 2 chambres à coucher, une salle de bains, un salon et une salle à manger, séparés par une grande baie vitrée. Le tout riant, aéré, lumineux.



La terrasse, qui couvre l'immeuble, est à l'usage de tous les locataires et sera très appréciée par les chaudes soirées d'été. La vue s'étend de là en panorama circulaire sur les monts du Lyonnais, le mont d'Or, les coteaux de la Croix-Rousse et de Fourvière, tandis qu'aux pieds se déroule la Saône tranquille, avec ses méandres de chaland.

Extérieurement, la décoration est simple ; le principe même du béton armé a été accusé franchement, laissant dominer la silhouette du plan. Des incrustations de mosaïque de faïences noyées dans le crépi des murs soulignent les différentes parties de l'ensemble.

Il a été placé, depuis que la photographie a été prise, une « marquise » elliptique au-devant de la façade sur la place, et qui complète d'une façon très heureuse cet immeuble intéressant à plus d'un titre.

PÉROUGES

(SUITE)

LA RUE DES CONTREFORTS. — Avant d'arriver sur la place du Four, à noter à gauche la petite rue qui monte sur la place de la Halle, rue qui ne compte plus un seul habitant, depuis déjà longtemps, et qui a gardé un cachet tout particulier avec ses pavés pointus et ses hautes maisons, aux puissants contreforts, à meneaux et croisillons, relativement bien conservées. A noter, à ce propos, que

les maisons du XIV^e, du XV^e et du XVI^e siècle, qui restent encore en grand nombre à Péruges, sont présentement en bien meilleur état de conservation que les maisons plus récentes bâties il y a quelque soixante-dix ou quatre-vingts ans avec des murs en pisé et avec des méthodes de construction toutes différentes. Ces dernières, à part les maisons qui sont habitées, ont presque actuellement toutes disparu. Elles ne supportent point l'état d'abandon. Et dès que le toit qui les protégeait devient mauvais, elles s'effondrent.

Ce n'est point le cas des vieilles maisons du moyen âge et de la Renaissance dont les murs plus épais, tout en pierres, résistent bien mieux à toutes les intempéries.

Parmi ces maisons se trouve, à l'angle, la maison Vial (ancienne justice de paix, et lieu où se percevaient les dîmes), dont l'entrée, actuellement murée, se trouvait dans la petite rue aux Contreforts.

LA PLACE DU FOR (FORUM) ET LE QUARTIER DE LA BRÈCHE. — Plus loin se trouve la place du Four : elle est triangulaire et donne accès au quartier de la Brèche, ainsi nommé parce qu'une brèche aurait été faite aux remparts par les coulevrines de Comminges ; la maison Jourdain qui est au centre de ce quartier indique effectivement une solution de continuité dans l'enceinte.

Quant à la place improprement appelée place du Four, plus exactement appelée « Sur le Four » ou mieux *Sur le For* (du patois : *Che le For*), son nom paraît vraisemblablement être une corruption de l'expression *sur le Forum*, ce qui serait une nouvelle preuve des origines romaines de la cité.

En traduisant, comme on le fait, le mot patois *For* par le mot français *four*, on a une nouvelle expression « Sur le Four » qui n'a plus aucun sens.

On pourrait faire nombre de remarques analogues et citer nombre d'exemples dans lesquels on a trahi le sens d'un mot en le traduisant. C'est ainsi qu'il existe un chemin de la Plaine de Péruges, qui porte sur le plan cadastral le nom de *chemin du Nez*, du patois : *chemin du No*. Le mot *no* dérive ici du verbe patois *nosié*, qui signifie faire rouir le chanvre. Le mot *no* signifie lui-même un endroit où se trouve de l'eau et où on fait rouir le chanvre. Le *chemin du No* conduit, en effet, à un bras du Longevent où on faisait naguère rouir le chanvre. En traduisant *No* par *nez*, on enlève ainsi à ce mot toute sa première signification sans lui en donner une nouvelle.

LA MAISON BERNIN. — Sur la place du Four se trouve la maison appartenant actuellement à M^{lles} Bernin et dont la façade sur les Terreaux est formée par une vieille tour ronde faisant saillie sur les remparts.

Toutes les maisons bâties sur le tour extérieur de la rue des Rondes sont, en général, adossées intérieurement aux remparts, et le mur qui regarde la campagne a, dans la plupart des maisons, près de 2 mètres d'épaisseur.

Toutes ces maisons ont, pour la plupart, des jardins à terrasse, descendant sur la promenade des Terreaux.

LA MAISON J.-M. RAMBAUD. — LE CHEMIN DANS LES REMPARTS. — Au nombre de ces dernières, signalons tout particulièrement la maison J.-M. Rambaud qui est voisine de la maison à la tour ronde. Le rempart sur lequel elle est adossée, du côté sud, est encore intact.

Au second étage, il est possible de se promener dans le chemin de ronde pratiqué dans l'épaisseur du mur et d'où, par delà les ouvertures, percées dans les murailles étroites, les assiégés d'antan pouvaient voir venir l'ennemi depuis les plaines dauphinoises. (Pour la visite de cette intéressante maison, s'adresser au café Michalland, sur la place de la Halle.)

LA MAISON PERRIN. — Dans ce même quartier de la Brèche, signalons une petite maison avec premier étage très surplombant (maison Perrin-Gaillard). Cette maison, bien délabrée, serait probablement déjà démolie si l'on avait trouvé son propriétaire, car elle était comprise dans la liste des maisons sous le coup d'un arrêté obligeant à réparer ou à abattre. Souhaitons que le propriétaire reste encore longtemps introuvable.

LE CARREFOUR LANGLOIS ET LA PORTE D'EN-BAS. — Mais la rue descend plus rapide et nous arrivons au carrefour de la porte Langlois, celle qui selon toute probabilité fut emportée par les Dauphinois en 1469; cette entrée était assurément moins fortifiée que l'autre, mais la porte plein cintre indique qu'elle est plus ancienne, elle remonte sans doute aux origines de la ville. De cette porte, la vue sur Meximieux, la vallée du Longevent et les montagnes du Bugey forme un panorama des plus ravissants; une pierre monumentale placée sur l'arc de la porte rappelle le souvenir du siège.

En creusant les fondations d'une terrasse que la Municipalité vient de faire exécuter pour adoucir la rampe de ce chemin au-dessous de cette porte, les ouvriers ont mis à découvert une partie des anciens fossés qui existaient autour de la ville, et, parmi la vase et les détritiques, des ossements humains et du fer oxydé; si des fouilles sérieuses étaient faites, nul doute qu'on se trouverait en présence de débris considérables d'un autre âge.

Mais remontons au carrefour de la porte Langlois; après avoir admiré une vieille serrure adaptée à un portail récent¹, jetons un coup d'œil sur la rue des Rondes qui se prolonge du côté du nord avec son pavé du moyen âge ou plus vieux encore et ses belles maisons qui, presque toutes, ont conservé leur caractère; parmi ces maisons, citons la maison Gerlier, remarquable par ses belles ouvertures et surtout par sa grande cheminée du premier étage.

A citer aussi la maison Venard, avec ses petites ouvertures gothiques du haut, et, en face, la maison Plantier où, au premier étage, dans une pièce formant fenil, se trouve un joli plafond à la française.

L'ANCIEN GRENIER A SEL. — Un peu plus loin, se trouve la maison de l'ancien grenier à sel; il est déplorable que sous prétexte de donner de l'air et du jour, bon nombre de fenêtres aient été amputées de leurs meneaux et de leurs croisillons; mais les gorges, les moulures et les motifs qui les couronnent sont encore intacts.

Dans cette partie basse de la rue des Rondes il faut regretter la récente démolition de la maison Regneux qui, sans être très ancienne, s'harmonisait bien avec l'ensemble moyenâgeux de ce joli coin de Pérouges. Cela est d'autant plus regrettable que tous les matériaux de construction laissés sur place forment en ce point un amoncellement chaotique du plus fâcheux effet.

Pareil sort eût été certainement réservé à l'ancien grenier à sel, dont l'ancien propriétaire, habitant l'étranger, avait été sommé d'avoir à réparer ou à démolir, sans l'heureuse initiative prise par M. Schaeffer, architecte, qui s'est rendu acquéreur, depuis peu, de cette maison, et qui, par une simple réfection du toit, l'a rendue habitable. Il eût été d'autant plus regrettable que cette maison disparaisse, que c'est encore une des vieilles maisons les plus belles et les plus solides de Pérouges et qu'elle s'adosse contre la partie des remparts qui a encore conservé dans son épaisseur, à la partie supérieure, la trace du chemin de ronde, d'où les citadins pouvaient, jadis, voir de loin la campagne environnante, et signaler l'approche des troupes ennemies, du côté de la vallée.

LA RUE DES RONDES, AU NORD-EST. — Toutes les maisons abandonnées de ce quartier de la rue des Rondes (maisons Guédon, Bouvier, etc.), présentent un intérêt archéologique et artistique, soit par leur façade du côté de la rue, fenêtres géminées et croisil-

lonnées, toits surplombants, soit par leur façade extérieure formée par le rempart lui-même qui, dans le haut, est double en plusieurs points par suite du prolongement du chemin de ronde.

Elles possèdent toutes, en outre, du côté de la campagne, des parcelles de bois qui dévalent en pente sur le chemin de la Fontaine, et avec une vue magnifique sur la fraîche et verdoyante vallée du Longevent, le hameau de la Citadelle, les moulins et le château de Meximieux, pourraient faire de riantes résidences estivales: actuellement, elles servent surtout de demeures aux chauves-souris.

Au moment même où ces notes venaient d'être livrées à l'impression, nous apprenions que plusieurs maisons abandonnées de ce quartier avaient été acquises dans un but de conservation et de restauration.

(A suivre)

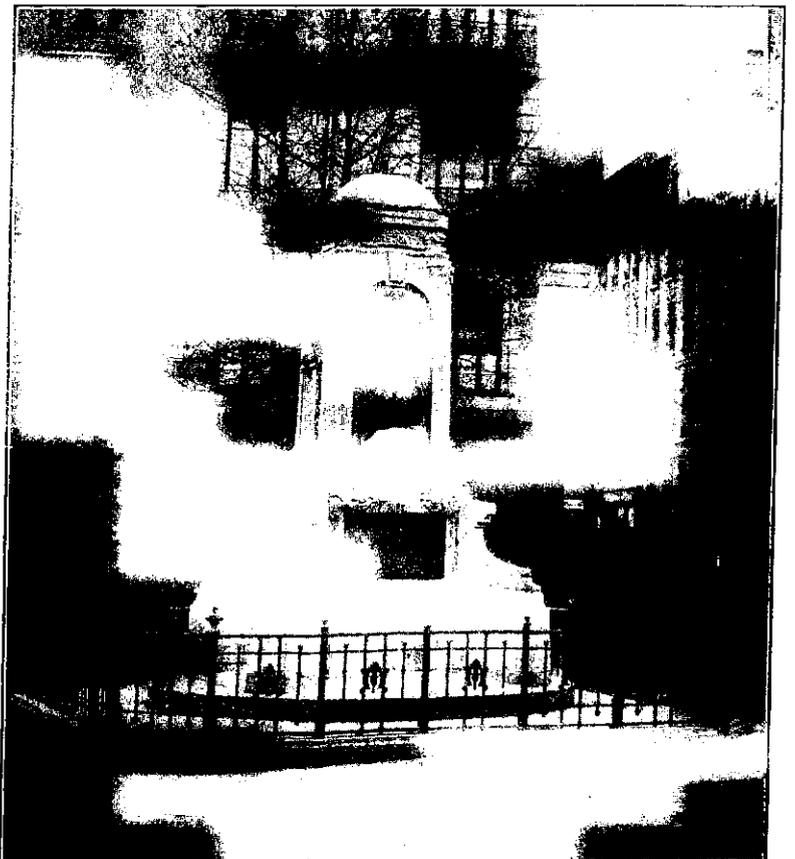
F. ET A. THIBAUT

Le Monument

AUX FONDATEURS DE LA MARTINIÈRE

Dès le 1^{er} août 1909, *la Construction Lyonnaise* avait la bonne fortune de publier le projet de monument aux fondateurs de la Martinière et de donner à ce sujet quelques renseignements particulièrement intéressants pour ses lecteurs.

Depuis le 10 courant, le monument est inauguré et il réalise très fidèlement ce que faisait espérer le projet: le talent combiné d'anciens élèves de la Martinière, avivé par un pieux sentiment de reconnaissance, a doté la ville d'une œuvre particulièrement réussie en tous points et qui constitue, de l'avis unanime, un embellissement de la cité. Comme nous le faisait remarquer un étranger, elle fortifie l'impression qui se dégage de la comparaison des divers monuments de Lyon; à savoir la supériorité des œuvres lyonnaises sur celles que



(Cliché Lumière)

MONUMENT AUX FONDATEURS DE LA MARTINIÈRE

MM. J. DUBUISSON ET FILS, Architectes.

¹ A mentionner aussi la maison elle-même à laquelle appartient ce portail, qui a été intelligemment reconstruite dans le style du vieux Pérouges.



BIBL
LYON

MONUMENT DES FONDATEURS DE LA MARTINIÈRE A LYON. — Architectes MM. JOSEPH DUBISSON ET FILS

Médailles et bas-reliefs : Bronze de la maison C. BERUET ET C^o, à Lyon, d'après les maquettes de PLOQUIN

nous devons à des architectes et des artistes de l'extérieur.

Le monument, dont la justesse de proportions et l'harmonie des lignes sont si bien observées, est l'œuvre de MM. Joseph Dubuisson et Fils, architectes à Lyon, qui ont tenu compte, avec un très louable à-propos, des dimensions de la place de la Martinière, de sorte que le monument est bien à l'échelle, et, quand les feuillages garniront de nouveau les arbres, ils lui feront un fond de verdure, sur lequel il se détachera bien en valeur. Il n'est pas sans intérêt de signaler que M. Joseph Dubuisson, élève de Louis Dupasquier, fut lui-même professeur de dessin à l'École, de 1882 à 1910.

Sur la façade principale, le buste du Major Claude Martin (1735-1800), placé dans une niche décorative, est soutenu par une console ornée de chutes de fleurs et fruits, symbolisant la prospérité de l'Institution. Autour du piédoche, une palme et une banderole portant les mots extraits du testament du fondateur de la Martinière : « Je donne et lègue..... » ; au-dessus du buste, sur le couronnement du monument, sa devise : « *Labore, Constantia* » ; au-dessous du buste, la plaque commémorative, sur laquelle se lit :

LA PENSÉE CRÉATRICE DE LA MARTINIÈRE A ÉTÉ DE FONDER UNE GRANDE ÉCOLE, OU LE FILS DE L'OUVRIER PUT ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES DES SCIENCES APPLIQUÉES QUI, EN MÊME TEMPS QU'ELLES ENNOBLISSENT LES PROFESSIONS MANUELLES, ÉLÈVENT SOUVENT CEUX QUI LES PRATIQUENT AU RANG DES HOMMES LES PLUS UTILES AU PAYS. (CH. TABAREAU, 1863.)

Le buste est l'œuvre de Charles Textor, statuaire, récemment décédé, qui avait été professeur à la Martinière ; il est d'une très fine observation et d'une intéressante physiologie, sans avoir rien de conventionnel. Il a été offert à la Société des Anciens Elèves de la Martinière par la veuve du regretté artiste, qu'il convient d'associer aux promoteurs de l'hommage aux fondateurs de l'École, pour sa pieuse générosité.

Les trois autres faces sont ornées de médaillons représentant les créateurs des méthodes originales d'enseignement en usage à la Martinière, et qui ont été copiées dans les établissements similaires.

Au-dessous de chacun des médaillons, des bas-reliefs en bronze figurent les classes de l'École, organisées suivant les principes des créateurs des méthodes d'enseignement des trois branches fondamentales du programme primitif.

Charles-Henri Tabareau (1790-1866), véritable créateur de la Martinière et plus spécialement de la méthode d'enseignement des mathématiques ;

Louis Dupasquier (1800-1870), créateur de la méthode pour l'enseignement du dessin et du modelage ;

Son frère, Alphonse Dupasquier (1793-1848), organisateur de l'enseignement de la chimie.

Les médaillons et les plaquettes en bronze sont l'œuvre du sculpteur Jean Ploquin, professeur à l'École des Beaux-Arts. Ils ont été, comme le buste du major Claude Martin, fondus et patinés par MM.C. Berlie et Cie, de Lyon, qui se sont fait une haute réputation dans l'art du bronze décoratif, et qui ont su triompher des difficultés particulièrement redoutables dans des morceaux de ce genre ; ils en ont fait de véritables œuvres d'art, qui constituent à leur actif un triomphe de plus ; on peut tout autant louer le fini et la perfection de l'exécution que la patine très réussie qu'ils ont donnée à ce remarquable travail, si bien en harmonie avec l'ensemble du monument.

Les modèles et l'exécution de la sculpture ornementale sont dus à M. Maurice Penelle, l'un de nos sculpteurs le plus justement réputés.

La taille et la fourniture de la pierre ont été confiées à M. Louis Didier : le socle est en pierre de Chomérac (Ar-



MONUMENT AUX FONDATEURS DE LA MARTINIÈRE

Buste du Major MARTIN, par Ch. TEXTOR

Bronze de la Maison C. BERLIE ET C^{ie}

dèche) ; la partie supérieure en pierre de Saint-Martin-Belle-Roche (Saône-et-Loire).

La barrière entourant le monument a été exécutée et montée par MM. Brizon et Fils, entrepreneurs de serrurerie à Lyon, qui ont déjà doté notre ville d'un grand nombre d'œuvres d'art, notamment en fer forgé, que nous avons eu déjà occasion de citer.

Et c'est une particularité digne de remarque que tous ceux qui ont contribué à cette œuvre sont des anciens élèves de la Martinière ; leur filial attachement à leur École a pu produire, par une étroite collaboration et dans un but commun de gratitude, un monument dont nos concitoyens peuvent, à leur tour, leur être reconnaissants.

HENRI SOILLU.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

DOUBS. — On doit procéder à la reconstruction de l'École de médecine de *Besançon* : les travaux sont évalués à 203.641 fr. 21. — La ville de *Montbéliard* va faire procéder aux travaux suivants : réparations aux murs d'un cimetière, montant 2.015 fr. 87, caut. 70 fr. (auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard) ; captage d'une source d'eau potable, montant 9.000 fr., caut. 300 fr. (auteur du projet,

le Service hydraulique). — Les travaux d'adduction d'eau potable à *Malbuisson* sont évalués 7.000 francs.

— **DROME.** — Une somme de 8.300 francs est affectée à l'installation d'une fosse septique à l'hôpital de *Crest*.

— **ISÈRE.** — La ville de *Grenoble* a décidé le captage de nouvelles sources d'eau à *Rochefort*; les travaux sont évalués 255.000 francs; construction d'une maisonnette près des bassins de décantation des eaux de la *Romanche*; construction d'un groupe scolaire, rue *Sidi-Brahim*, quartier des *Marronniers*, montant 100.000 francs.

— **JURA.** — M. Camus, architecte à *Lons-le-Saunier*, a été chargé par la ville de *Moirans* d'établir un projet pour l'amélioration du régime des eaux.

— **SAONE-ET-LOIRE.** — La commune de *la Clayette* consacre une somme de 214.000 francs à l'adduction d'eau potable (montant, 214.000 fr.) et va faire construire un hôtel des Postes.

— **SAVOIE.** — La Société fruitière de *Saint-Pierre-d'Albigny* a décidé la construction d'une fruitière. D'après les plans et devis, les travaux s'élevaient à 45.000 francs, soit, avec l'achat de l'eau, du terrain et des ustensiles, un chiffre total de 70.000 francs environ.

— **VAR.** — La ville de *Toulon* va faire exécuter les travaux suivants: démolition d'une partie de la caserne *Gouvion-Saint-Cyr*, 12.000 francs; établissement d'un poste de pompiers et création d'un local pour contenir les décors de théâtre, 10.600 francs; construction d'un mur de soutènement sur le littoral du *Mourillon*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décisions approbatives.

Par décret du 8 novembre 1911, M. le Président de la République a approuvé les soumissions souscrites en vue de l'exécution des travaux compris dans le 15^e lot des travaux de construction du lycée de la *Tête-d'Or*, à Lyon:

1^o Par M. Ploquin (motif de l'horloge avec figures: les lettres et les sciences);

2^o Par la Société des Faïenceries de *Sarreguemines*, *Digoïn*, etc. (céramiques, grès et briques émaillées pour la décoration intérieure et extérieure du Lycée);

Par M. Guy (motifs de sculpture ornementale des frontons et autres motifs).

Par décret du 11 novembre 1911, M. le Président de la République a approuvé la soumission de MM. *Rouchon* et *Desseauve*, en vue de la construction des fosses en béton armé pour l'installation des chaudières de l'Hôtel des Invalides du Travail.

Salon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts.

La Société lyonnaise des Beaux-Arts, le 8 février prochain, célébrera ses noces d'argent.

Fondée en 1887, elle a, depuis cette époque, et sans interruption, poursuivi le cours brillant de ses expositions, en arrivant à fournir une carrière dont elle est fière aujourd'hui de fêter le couronnement. Aussi son Comité, voulant donner à cette cérémonie toute l'importance qu'elle comporte, a sollicité le grand honneur de voir l'inauguration de son 25^e Salon placée sous la présidence d'un membre du Gouvernement, et, le jeudi 8 février, c'est M. *Augagneur*, ministre des travaux publics, qui, pour manifester à la Société lyonnaise des Beaux-Arts la sympathie qu'il a pour elle, voudra bien venir à Lyon honorer cette fête de sa haute personnalité.

Un avis ultérieur donnera le programme de cette journée.

Bureau de l'Union architecturale.

Dans sa dernière réunion, l'Union Architecturale de Lyon

a procédé au renouvellement de son Bureau, qui se trouve ainsi constitué pour les années 1912-1913:

Président: M. *DESIGNES*;
Vice-président: M. *BONNETAIN*;
Secrétaire: M. *CHANAUX*;
Secrétaire adjoint: M. *TARNAUD*;
Trésorier: M. *COMBET*;
Archiviste: M. *CLAVÉROLAT*;
Référendaire: M. *BARRIQUAND*.

Le papier peint.

Dans l'article que contenait sur cette question notre dernier numéro, dans le premier alinéa des procédés de fabrication, la phrase: « l'ouvrier vient ensuite appuyer sur la planche préalablement, etc. » doit être lue: « l'ouvrier vient ensuite appuyer la planche préalablement..... ».

Bureau de la Société centrale des Architectes français.

Dans sa séance du 3 décembre, la Société centrale des Architectes a procédé au renouvellement de son bureau pour 1912. Ont été élus: MM. *BARNIER*, *président*; *DUPUY*, *OLIVE*, *LOUVET*, *vice-présidents*; *DESTORS*, *secrétaire principal*; *WALLON*, *secrétaire adjoint*; *Frédéric BERTRAND*, *secrétaire-rédacteur*; *GEORGE*, *trésorier*; *DAUMET*, *GIRAULT*, *BLONDEL*, *censeurs*.

Bureau du Syndicat du Bâtiment du Gard.

Le Syndicat général des Industries du Bâtiment et des Travaux publics du Département du Gard a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi constitué pour 1912:

Président: M. *Jean ARNAUD*;
Vice-présidents: MM. *SABATIER François* et M. *POCHENILLE*, entrepreneurs de maçonnerie;
Secrétaire: M. *CULLIEYRIER Marius*, entrepreneur de plomberie et zinguerie;
Trésorier: M. *GIRAUD Etienne*, entrepreneur de peinture et vitrerie;

Membres de la Commission: MM. *CAMBON*, entrepreneur de menuiserie; *BACHEVALIER*, entrepreneur de serrurerie; *ASTIER*, entrepreneur de maçonnerie; *DELPRAT*, entrepreneur de plomberie-zinguerie; *GARENCO Louis*, entrepreneur de serrurerie; *CHILIER*, entrepreneur de maçonnerie; *BLANC Claude*, entrepreneur de travaux publics; *CLANEIRALLY*, entrepreneur de plâtrerie; *GALIZIA*, entrepreneur de menuiserie-ébénisterie; *GARNIER*, entrepreneur de peinture-vitrerie; *BLANC Jacques*, entrepreneur de peinture-vitrerie; *ANDRÉ*, entrepreneur de carrelage; *CHAMBON*, entrepreneur de travaux publics; *THÉRAND*, entrepreneur de travaux publics; *GIRAL*, entrepreneur de menuiserie; *RITTER*, entrepreneur de plâtrerie et maçonnerie; *VIRGILE*, constructeur; *AMOTY*, entrepreneur carreleur.

Siège social du Syndicat: Chambre de commerce, boulevard *Gambetta*, 20. — Pour toutes correspondances et renseignements, s'adresser chez M. *CULLIEYRIE*, *secrétaire général*, rue *Roussy*, 23.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

15 Décembre 1911	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	170 »	177 50
— en planche rouge	207 50	210 »
— — jaune	187 50	192 50
Etain Banca en lingots	545 »	550 »
— Billiton et détroits en lingots	540 »	545 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	46 »	47 »
— ouvré: tuyaux et feuilles	49 »	50 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. <i>Vieille montagne</i>	88 »	89 »
— — — <i>Autres marques</i>	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T, AO	22 50	23 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	25 50	26 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 Novembre au 9 Décembre 1911

Impasse Rochon. Maison. Propr., M. Poncia, y demeurant.
Grande rue de la Guillotière, 30. Usine. Propr., M. Dansart, rue Basse-Combalot, 14. Arch., M. Burband, rue Pasteur, 4.
Rue Tête-d'Or, 92. Atelier. Propr., M. Dalbret, y demeurant.
Rue Belfort, 5. Exhaussement. Propr., MM. Vial et Perrody, y demeurant. Arch., M. Decœur, rue Childebert, 10.
Rue Félix-Jacquier, 4. Petite maison. Propr., M. Descotes, y demeurant.
Rue des Docks, 11. Petite maison. Propr., M. Savariau, y demeurant.
Chemin de la Princesse. Bâtimens industriels. Propr., M. Grobel, rue Boileau, 195. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.
Montée de l'Observance, 8. Annexe. Propr., M. Ferriot, place Saint-Vincent, 8. Entrepr., MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142.
Place Ferber. Exhaussement. Propr., M. Bonnet, rue du Tunnel, 16.
Avenue Félix-Faure, 221. Hangar. Propr., M. Malaval, y demeurant. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.
Rue du Souvenir, 65. Hangar. Propr., Société générale des Cirages français, y demeurant.
Rue du Bocage, 8. Maison. Propr., M. Bouvier, y demeurant. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.
Rue du Sud, 4. Hangar. Propr., M. Richard, rue de la Villette, 67.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement.**

Rhône. — 9 décembre. — *Préfecture.* — Rhône. Travaux d'entretien pendant cinq années. — 3^e lot. Traversée de Lyon. Montant annuel, 52.000 fr. Soumissionnaires : MM. Desflaches, 1 p. 100. — Canque, 8 p. 100. — Foraz, 13 p. 100. — Bignet, 15 p. 100. — Milamant, 15 p. 100. — J. Richard, 16 p. 100. — Clavel, 18 p. 100. — Adjud., M. Claude Mouin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Du confluent de la Saône au viaduc d'Arboras. Montant annuel, 30.000 fr. Adjud., M. Biguet, 126, avenue Thiers, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Du viaduc d'Arboras au pont de Chavanay. Montant, 40.000 fr. Soumissionnaire : M. F. Chaléat, 4 p. 100. — Adjud., M. Louis Randon neuve, à Andance (Ardèche), 3 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 4 décembre. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Joyeuse Chemin vicinal ordinaire n° 3. Rectification entre le chemin d'intérêt commun n° 3 et la Croix de Mathieu, sur 862 m. 70. Montant, 7.800 fr. Soumissionnaires : MM. C. Tourrel, 3 p. 100. — Rouzet, 3 p. 100. — Ranchin, 5 p. 100. — Raphanel, 5 p. 100. — Sarreméjane, 12 p. 100. — Adjud., M. Fargier, à Saint-Pierre de Colombier, 13 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 novembre. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Bart. Construction d'une salle de fête. Montant, 6.430 fr. 60. Adjud., M. Cordier, à Voujaucourt, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ecorces. Réparations au clocher de l'église. Montant, 1.138 fr. 50. Adjud., M. Martignoni, à Morteau, prix du devis. — 3^e lot. Construction d'un cimetière à Glère. Montant, 6.120 fr. 26. Adjud., M. Quadri, à Saint-Hippolyte, prix du devis. — 4^e lot. Voujaucourt. Construction d'un mur. Montant, 949 fr. 86. Adjud., M. Scala, à Brevilliers, 9 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Etablissement d'aqueducs à Etouvans. Montant, 1.352 fr. 06. Adjud., M. Scala, 11 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Indevillers. Fourniture de matériaux d'entr. Montant, 2.150 fr. Adjud., M. Roussey, à Indevillers, 10 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Bonnéage. Fourniture des matériaux d'entr. Montant, 3.035 fr. 66. Non adjugé. — 8^e lot. Indevillers. Chemins vicinaux. Montant, 1.787 fr. 23. Adjud., M. Jacquot, à Frambouhans, 3 p. 100 de rabais.

Doubs. — 5 décembre. — *Mairie de Besançon.* — Travaux de voirie. 1^{er} lot. Pavage. Travaux de réfection et d'entretien des pavages et chaussées macadamisées. Soumissionnaires : MM. Conord, 2 p. 100. — Martin, 3 p. 100. — Sourieux, 4 p. 100. — Deschènes, 6,55 p. 100. — Létourmy, 7,10 p. 100. — Lavaud, 9 p. 100. — Borgnetta, 11,60 p. 100. — Adjud., M. Marcellin, à Besançon, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Trottoirs. Travaux de réfection et d'entretien des trottoirs et ouvrages en asphalte. Soumissionnaires : MM. Conord, 1 p. 100. — Vauchez, 2 p. 100. — Lacroix, 5 p. 100. — Denis, 5,30 p. 100. — Sourieux, 6 p. 100. — Martin, 16 p. 100. — Lavaud, 18 p. 100. — Marcellin, 18 p. 100. — Adjud., M. Borgnetta, à Besançon, 23,60 p. 100 de rabais.

Drôme. — 4 décembre. — *Préfecture.* — Routes nationales. Entretien. — 1^{er} lot. Montant annuel, 5.500 fr. Adjud., M. Lambert, à Peyrins, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant annuel, 6.600 fr. Adjud., M. Jaffeux, à Valence, 1 p. 100 de rabais.

Drôme. — 4 décembre. — *Préfecture.* — Rhône. Travaux d'entretien. — 6^e lot. Montant, 45.000 fr. Adjud., M. Randon, à Andance, 2 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Montant, 40.000 fr. Adjud., M. Chandelier, à Lavoulte, 6 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Montant, 40.000 fr. Adjud., MM. Poncet et Reboul, à Monté-

limar, 4 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Montant, 40.030 fr. Adjud., M. Taillaud, à Viviers, 13 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Montant, 40.000 fr. Adjud., M. Froment, à Bourg-d'Andeol, 5 p. 100 de rabais.

Drôme. — 5 décembre. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place de Valence, pour la construction d'un magasin aux munitions au Polygone d'artillerie à Valence. Adjud., M. Lucien Brot, à Montpezat, au prix forfaitaire de 19.845 fr.

Gard. — 3 décembre. — *Mairie d'Uzès.* — Réfection du mur de soutènement du boulevard Victor-Hugo (le Portalet). Montant, 2.300 fr. Soumissionnaires : MM. L. Richard, 3 p. 100. — A. Aurigou, 3 p. 100. — Adjud., M. César Abauzit, à Uzès, 6 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 12 décembre. — *Mairie d'Héricourt.* — Service du génie. Travaux de carrelage du quartier d'artillerie. — 1^{er} lot. Carreaux céramiques. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Boulenger, 1 p. 100. — Tartary, 2 p. 100. — Zanotti, 1 p. 100. — Adjud., M. Bigel, à Belfort, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Carreaux d'asphalte comprimée. Montant, 32.000 fr. Soumissionnaires : M. Martin, 2 p. 100 d'augmentation. — Mines de bitume et d'asphalte du Centre, 1 p. 100. — MM. Tartary, 3 p. 100. — Zanotti, 1 p. 100. — Adjud., M. Bigel, 4 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 5 décembre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Publier. Construction d'un lavoir et d'un hangar de pompe à Amphion. Montant, 5.549 fr. 80. Soumissionnaires : MM. E. Dazza, 3 p. 100. — S. Crosa, 6 p. 100. — Adjud., M. Camille Lugin, à Lugin, 9 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 décembre. — *Mairie de Vienne.* — Service du génie. Extension d'un hangar métallique et construction d'une latrine à l'Établissement d'Estressin. Soumissionnaires : MM. Mary, 12.478 fr. — Brahic, 14.500 fr. — Vellas, 14.800 fr. — Jaillou, 18.000 fr. — Bonhomme, 18.500 fr. — Adjud., Société ouvrière de production de la Mouche, 70, chemin des Cures, à Lyon, au prix forfaitaire de 11.495 fr.

Jura. — 23 novembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Darbonnay. Réparation du chalet communal. Montant, 12.809 fr. 16. Soumissionnaires : MM. Girard, 3 p. 100. — Groux, 4 p. 100. — Royer, 6 p. 100. — Jacquot, 6,75 p. 100. — Grenat, 7 p. 100. — Adjud., M. Guillermoz, à Sellières, 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Alièze. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.599 fr. 28. Soumissionnaire : M. Luquet, 7 p. 100. — Adjud., M. Romerio, à Alièze, 11 p. 100 de rabais.

Jura. — 7 décembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 115 (Commune de Rye). Construction de tabliers métalliques en remplacement de tabliers en bois à deux ponts sur la Dorne et aménagement du chemin aux abords sur 194 m. 60. Montant, 10.800 fr. Soumissionnaires : MM. A. Chaillon, 1 p. 100. — G. Boidot, 4 p. 100. — V. Girard, 9 p. 100. — Adjud., M. Louis Billon, à Montmorot, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Montaigu à Macornay. Rectification entre le chemin de grande communication n° 52 et l'origine du chemin de la Grande-Côte sur 957 mètres. Montant, 12.300 fr. Soumissionnaires : MM. G. Lhéritier, 4 p. 100. — L. Luquet, 5 p. 100. — L. Billon, 6 p. 100. — J. Guillemin, 6 p. 100. — M. Tonetti, 8 p. 100. — J. Mouratille, 8 p. 100. — Adjud., M. André Monneret, à Lons-le-Saunier, 9 p. 100 de rabais.

Loire. — 26 novembre. — *Mairie de Crémeaux.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille, gros fers, couverture, etc. Montant, 16.156 fr. Adjud., M. Antoine Duivon, à Crémeaux, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, quincaillerie. Montant, 11.071 fr. Adjud., M. Benoit Dubest, à Saint-Polgues, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 3.720 fr. Adjud., M. Antoine Travard, à Saint-Polgues, 8,50 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 26 novembre. — *Mairie de Biollet.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 38.103 fr. Adjud., M. Bascobert, à Saint-Maurice-de-Pionsat, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 26 novembre. — *Mairie de la Roche-Vineuse.* — Démolition d'un lavoir, construction d'un autre lavoir, fourniture et pose d'une conduite d'eau, du puits Talon à la citerne de la Boisserole. Montant, 4.190 fr. 48. Adjud., M. Jean Guinat, à la Roche-Vineuse, prix du devis.

Saône-et-Loire. — *Mairie de Charolles.* — Construction de deux pavillons annexes à l'orphelinat Saint-Benoît, à Charolles. Mont., 24.145 fr. 58. Non adjugé.

Var. — 28 novembre. — *Mairie de Toulon.* — Entretien des bâtiments communaux et de la voirie. Montants annuels. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 9.000 fr. Adjud., M. Laugier, à Toulon, 36 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 700 fr. Adjud., M. Arférand, à Toulon, 24 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 9.000 fr. Adjud., Coopérative ouvrière du bâtiment (M. Florent), à Toulon, 15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Taupia, à Toulon, 12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Demichelin, à Toulon, 30 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Maria, à Toulon, 15 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ameublement. Montant, 7.000 fr. Adjud., M. Villata, à Toulon, 10 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Voirie urbaine. Montant, 30.000 fr. Adjud., M. Noble fils, à Toulon, 27 p. 100 de rabais.

Var. — 30 novembre. — *Mairie de la Londe-les-Maures.* — Construction d'une école de garçons. Montant, 29.674 fr. 55. Soumissionnaires : MM. V. Bagnasco, 2 p. 100. — F. Ré, 2 p. 100. — M. Charlois, 8 p. 100. — H. Peillon, 8 p. 100. — A. Bonno, 8 p. 100. — Adjud., M. Antoine Enrico, à la Londe-les-Maures, 13 p. 100 de rabais.

Var. — 4 décembre. — *Mairie de Belgentier.* — Canalisation et installation de bornes-fontaines. Montant, 2.800 fr. Soumissionnaires : MM. F. Jeac, 3 p. 100. — Brémoud, 5 p. 100. — Carestiate, 7 p. 100. — Besson, 7 p. 100. Adjud., M. Vidal, 9 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 23 novembre. — *Mairie de Beaumont-d'Apt.* — Travaux de refecton de la canalisation des fontaines publiques. — 1^{er} lot. Conduites (tranchées et pose des tuyaux), fontainerie et robinetterie, travaux divers. Montant, 14.000 fr. Soumissionnaires : M. E. Ollivier, prix du devis. — MM. P. Bérard, 3 p. 100. — Raupol et Michel, 6 p. 100. — F. Bavière, 12 p. 100. — Adjud., M. Charles Berp, à Marseille, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fourniture de tuyautage en fonte. Conduite d'amenée, conduites de distribution. Montant, 13.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Damour, 5 p. 100. — C. Poinat, 4 p. 100. — G. Berthelette, 3 p. 100. — E. De Tin, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Fernand Braquier, à Marseille, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Rhône. — Plis le 3 janvier 1912. — *Mairie de Lyon.* — Travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à vapeur au groupe scolaire de la Martinière. Ces travaux sont évalués à la somme de 24.400 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Renseignements aux bureaux des Renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon.

Rhône. — Mercredi 3 janvier, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'un chauffage à vapeur à basse pression à l'Hôtel de la Mutualité. Travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à vapeur à l'Hôtel de la Mutualité évalués à la somme de 23.000 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 3 janvier, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux et des locaux affectés à des services municipaux ou spéciaux, du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1914. — Première série : Hôtel de Ville, Palais des Arts, Palais du Commerce, Palais des Expositions, quai de Bondy, Lycée Ampère, Grand Théâtre, Théâtre des Célestins et Magasin des décors. Les chiffres indiquent l'estimation des travaux par année. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ouvrages en ciment, 10.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie, 6.000 fr. C., 600 fr. — 3^e lot. Serrurerie, 6.000 fr. C., 600 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, 20.000 fr. C., 2.000 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrierie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies, 10.500 fr. C., 1.050 fr. — 6^e lot. Vitrierie, 2.000 fr. C., 200 fr. — 7^e lot. Poèlerie et fumisterie, 1.500 fr. C., 150 fr. — Deuxième série : Tous les édifices communaux, locaux en location, situés dans le 6^e arrondissement (Magasin des décors excepté), immeubles du quartier Grôlée. 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ouvrages en ciment, 18.000 fr. C., 1.800 fr. — 2^e lot. Menuiserie, 7.000 fr. C., 700 fr. — 3^e lot. Serrurerie, 6.500 fr. C., 650 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, 25.000 fr. C., 2.500 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrierie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies, 5.000 fr. C., 500 fr. — 6^e lot. Vitrierie, 3.500 fr. C., 350 fr. — 7^e lot. Poèlerie et fumisterie, 5.000 fr. C., 500 fr. — Troisième série : Tous les édifices communaux (Hôtel de Ville), Palais des Arts, Palais du Commerce, Grand-Théâtre, Théâtre des Célestins et Lycée Ampère exceptés), et locaux en location situés dans les 1^{er} et 4^e arrondissements et la partie nord du 2^e arrondissement (limite place Bellecour); les usines du Service des Eaux, à Saint-Clair. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ouvrages en ciment, 20.000 fr. C., 2.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie, 5.500 fr. C., 550 fr. — 3^e lot. Serrurerie, 5.000 fr. C., 500 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, 25.000 fr. C., 2.500 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrierie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies, 5.500 fr. C., 550 fr. — 6^e lot. Vitrierie, 1.000 fr. C., 100 fr. — 7^e lot. Poèlerie et fumisterie, 4.000 fr. C., 400 fr. — Quatrième série : Tous les édifices communaux et locaux en location situés dans le 3^e arrondissement et sur la commune de Villeurbanne. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ouvrages en ciment, 12.000 fr. C., 1.200 fr. — 2^e lot. Menuiserie, 5.000 fr. C., 500 fr. — 3^e lot. Serrurerie, 5.000 fr. C., 500 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, 28.000 fr. C., 2.800 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrierie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies, 5.000 fr. C., 500 fr. — 6^e lot. Vitrierie, 2.000 fr. C., 200 fr. — 7^e lot. Poèlerie et fumisterie, 6.000 fr. C., 600 fr. — Cinquième série : Tous les édifices communaux et locaux en location situés dans la partie sud du 2^e arrondissement sur la rive droite de la Saône, sur le territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la Ville (Palais des Expositions, quai de Bondy, excepté), la propriété du Vernay. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ouvrages en ciment, 18.000 fr. C., 1.800 fr. — 2^e lot. Menuiserie, 5.000 fr. C., 500 fr. — 3^e lot. Serrurerie, 5.000 fr. C., 500 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, 22.000 fr. C., 2.200 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie et cuivrierie; canalisations pour les eaux; canalisations pour le gaz; couvertures en ardoises et tuiles vernies, 5.000 fr. C., 500 fr. — 6^e lot. Vitrierie, 1.500 fr. C., 150 fr. — 7^e lot. Poèlerie et fumisterie, 3.500 fr. C., 350 fr. — Sixième série : Tous les édifices communaux et locaux en location sans aucune distinction situés sur le

territoire de la ville de Lyon ou en dehors des limites de la Ville. — 1^{er} lot. Carrelages et revêtements en céramique, 8.000 fr. C., 800 fr. — 2^e lot. Charpente, 15.000 fr. C., 1.500 fr. — 3^e lot. Ramonage, 2.000 fr. C., 200 fr. — Le cahier des charges relatifs auxdits travaux est déposé au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 9 janvier, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction du monument Gaillon. Trav. de terrassements et maçonnerie. — 1^{er} lot. Terrassement. Montant des travaux prévus, 2.523 fr. 65. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant des travaux prévus, 7.705 fr. 58. Cautionnement, 400 fr. Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés aux bureaux des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 9 janvier, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 13 « de la Favorite ». Adjudication, en un seul lot, des travaux ci-dessus désignés et évalués à la somme de 4.324 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 28 décembre, 2 h. — *Mairie de Rivolet.* — Chemin vicinal ordinaire n° 8, du Vernay. Rectification du chemin du Petit-Vernay et le hameau du Grand-Vernay, sur 990 m. 25. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement à la Préfecture, à Lyon. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 24 décembre, 9 h. — *Mairie de Besson.* — Construction d'une école de filles. — Lot unique. Terrassement et maçonnerie, 14.994 fr. 91. Charpente, 3.315 fr. 66. Couverture, 3.149 fr. 87. Menuiserie, 3.715 fr. 73. Plâtrerie, peinture, vitrierie, 1.926 fr. 35. Serrurerie, 2.115 fr. 15. Zinguerie et plomberie, 974 fr. 63. Total, 30.192 fr. 30. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Samedi 23 décembre, 2 h. — *Mairie de Moulins.* — Entretien des bâtiments communaux, des conduites et appareils de distribution d'eau, de 1912 à 1914. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 300 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 150 fr. — 3^e lot. Couverture. Montant, 300 fr. — 4^e lot. Zinguerie. Montant, 300 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 200 fr. — 6^e lot. Peinture et vitrierie. Montant, 300 fr. — 7^e lot. Serrurerie. Montant, 300 fr. — 8^e lot. Vidange. Montant, 100 fr. — 9^e lot. Canalisation et distribution d'eau. Montant, 300 fr. — Dépôt des soumissions le 21 décembre avant 2 heures. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Mardi 9 janvier, 6 h. — *Société coopérative des agents P.-L.-M. à Dijon.* — Construction d'un immeuble rue des Corroyeurs à Dijon. Plâtrerie, carrelage, etc. Montant, 5.400 fr. — Renseignements chez M. Perreau, architecte, 6, place Auguste-Dubois, à Dijon, et au siège de la Société, 17, rue de la Manutention, à Dijon.

Doubs. — Jeudi 28 décembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Dampierre-les-Bois. Réparations aux murs du cimetière. Montant, 1.862 fr. 70. Cautionnement, 70 fr. — 2^e lot. Sainte-Marie. Captage d'une source d'eau potable. Montant, 7.472 fr. 98. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Bounétage. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Bounétage au Russey. Montant, 3.035 fr. 66. Cautionnement, 75 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hautes-Alpes. — Demandes avant le 2 janvier, 5 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt général de la Mure à Gap, section de Gap à Saint-Bonnet, partie comprise entre Gap et les Barraques-Saint-Bonnet, sur 22.690 m. — 1^{er} lot. Travaux d'infrastructure. Cautionnement provisoire, 13.000 fr., définitif, 30.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Simon, ingénieur ordinaire, rue Pérolière, 31, à Gap.

Haute-Savoie. — Mardi 26 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Entretien des édifices départementaux pendant trois années. — 1^{er} lot. Ecole normale de Rumilly. Agrandissement de l'appartement de l'économiste et création de nouvelles chambres de professeurs. Montant, 12.983 fr. 60. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Arrondissement d'Annecy. Montant, 5.330 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Arrondissement de Bonneville. Montant, 4.825 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Arrondissement de Saint-Julien. Montant, 1.480 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Arrondissement de Thonon. Montant, 1.150 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Raillon, architecte départemental à Annecy. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 24 décembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Vincent-de-Mercuze.* — 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie au chef-lieu. Montant, 36.274 fr. 02. — 2^e lot. Construction d'une école mixte au hameau de Montaliou. Montant, 14.464 fr. 32. Total, 50.738 fr. 34. Cautionnement, 2.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Vincent, architecte, à Grenoble, 3, rue Vauban.

Isère. — Jeudi 4 janvier, 3 h. — *Mairie de Bourgoin.* — Restauration du Collège universitaire. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 5.734 fr. 59. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 9.502 fr. 20. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Zinguerie. Montant, 2.382 fr. 44. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 4.632 fr. 50. Cautionnement, 250 fr. — Visa avant le 1^{er} janvier par M. Beau, architecte à Bourgoin. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Samedi 23 décembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — 1^{er} lot. La Rixouse. Adduction d'eau potable. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Lacroix, agent voyer à Morez. — 2^e lot.

La Pesse. Construction d'un chalet modèle avec porcherie. Montant, 99.017 fr. A valoir, 15.433 fr. Total, 114.450 fr. Cautionnement, 3.350 fr. Auteur du projet, M. Marius David, architecte à Saint-Claude (projet majoré de 5 p. 100). — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 30 décembre, 10 h. — *Mairie de Cluny.* — Fourniture des matériaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour les années 1912, 1913, 1914 et 1915. Montant annuel, 750 fr. Frais, 32 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 30 décembre, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Bail des travaux neufs de la distribution des eaux, pour une durée de trois, six ou neuf années, à compter du 1^{er} janvier 1912. Ces travaux comprennent : 1^o Canalisations nouvelles, fourniture de tuyaux en fonte exceptée; 2^o Fourniture et pose des bornes-fontaines et bouches d'eau avec leurs branchements; 3^o Les branchements particuliers à exécuter sur la voie publique. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 31 décembre, 2 h. — *Mairie de Jully-les-Buxy.* — Construction d'un préau couvert et de privés à l'école des filles. Montant, 4.800 fr. Cautionnement, 240 fr. Frais, 75 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Fautrelle, auteur du projet, à Jully-les-Buxy. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 7 janvier. — *Mairie d'Autun.* — Construction d'un abattoir. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 23 décembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Cavaillon.* — Syndicat du canal Saint-Jullien. Construction d'une section de jauge. Montant, 24.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication, par M. Hugues, ingénieur des ponts et chaussées, 17, rue Petite-Fusterie, à Avignon. — Renseignements dans les bureaux du Syndicat, à Cavaillon, et de l'ingénieur à Avignon.

Vaucluse. — Jeudi 28 décembre, 3 h. — *Préfecture.* — Aménagement à la gendarmerie de Cavaillon. Travaux de maçonnerie, plâtrerie, revêtements et pavage. Montant, 2.919 fr. 18. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la préfecture.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An. — Tir aux pigeons de Monaco.

Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits, de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo et Menton, délivrés du 19 au 31 décembre 1911. Ces billets sont valables vingt jours (dimanches et fêtes compris); leur

validité peut être prolongée une ou deux fois de dix jours (dimanches et fêtes compris), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Lyon-Perrache à Nice, *via* Valence, Marseille : 1^{re} classe, 96 fr. 75; 2^e classe, 69 fr. 65.

De Lyon-Brotteaux à Nice, *via* Valence, Marseille : 1^{re} classe, 96 fr. 95; 2^e classe, 69 fr. 80.

De Saint-Etienne à Nice, *via* Lyon, Marseille : 1^{re} classe, 106 fr. 35; 2^e classe, 76 fr. 55. — *Via* Chasse, Marseille : 1^{re} classe, 99 fr. 80; 2^e classe, 71 fr. 85.

De Grenoble à Nice, *via* Aix, Marseille : 1^{re} classe, 88 fr. 85; 2^e classe, 64 francs. — *Via* Valence, Marseille : 1^{re} classe, 95 fr. 40; 2^e classe, 68 fr. 70.

SPECTACLES

GRAND-THEATRE Ce soir, *Madame Butterfly*. Demain dimanche, en matinée, à 2 heures, *Guil-laume Tell*; en soirée, *Mireille*.

CÉLESTINS Demain soir, lundi et mardi, la plus amusante des opérettes du répertoire, *Mam'zelle Nitouche*.

HORLOGE-THEATRE-CONCERT Aujourd'hui, soirée de gala; première d'un des grands succès de l'Eldorado de Paris, *Budigcon*, vaudeville-opérette militaire à grand spectacle en deux actes et trois tableaux, de MM. Celval et Charley. Les principaux rôles sont interprétés par les bons comédiens de l'Horloge; au 3^e tableau, les Apple-Blossom Girls, ballerines anglaises.

CINÉMA PATHE-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 59021

PRÉPARATIONS DE MÉLANGES ARTIFICIELS et de grains pour granits artificiels, mola-se, moules de calcaire "**TERRAZZO**" et dés de mosaïque pour terrasses et marqueterie. "**MALTAFINA**" (semblable à la Terranova), préparée avec ciment pour emploi immédiat, convenant tout particulièrement pour terrasses et toits plats sur magasins, fabriques, etc.; a cause de son imperméabilité de même que pour nettoyage de façades et de murs de couleurs quelconques, cette composition, de couleurs naturelles, ne se tachant et ne s'altérant pas. **G. HOSTETTLER, Fabricant de "Terrazzo", BERNE (Suisse).**

**A VENDRE A L'AMIABLE
UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ**

Située à LYON-MONPLAISIR, Grande-Rue de Monplaisir, 115

ET COMPRENANT :

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE

AISANCES ET DÉPENDANCES

le tout situé dans un beau parc ombragé, d'une contenance de 2.507 mètres carrés. Convientrait pour la construction d'une belle villa ou d'un établissement industriel.

Toutes facilités de paiement

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser : à M^e BERNARD, notaire, à Lyon, 31, rue Paul-Chenavard, ou bien à M. PRENEA, représentant de la Maison BERNHEIM Frères et Fils de Paris, demeurant à Saint-Etienne, 20, rue Gambetta (Téléphone N^o 8-61.)

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIrages

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 40 cent. Franco par poste 45 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, minoires, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacuques, 30 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos tra-vaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROSTHERES, fabricants Jean Claude PROST, succésor, à la Tour de Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de travaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges modernes, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTES DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques
à l'encre de Chine.

Ancienne Maison

ACHARD

Ch. COULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif
A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.71

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eaux, Travaux étanches
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre
Silo, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES — CHEVAUX et VOITURES — DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON